



Verband der Kantonschemiker der Schweiz
Association des chimistes cantonaux de Suisse
Associazione dei chimici cantonali svizzeri

COMMUNIQUE DE PRESSE

Publication 20.10.2021 / 10:00
Embargo Aucun

Vente en ligne : Informations incomplètes concernant les aliments

Dans le cadre d'une campagne d'inspection nationale des chimistes cantonaux, plus de 300 boutiques en ligne ont été contrôlées afin de vérifier si les consommatrices et les consommateurs reçoivent toutes les informations nécessaires sur les aliments proposés sous forme numérique. Les résultats montrent que des améliorations significatives sont nécessaires dans le processus de déclaration.

La tendance croissante du commerce en ligne qui se dessine depuis plusieurs années s'est finalement transformée en boom en raison de la pandémie. En effet de plus en plus d'achats sont depuis effectués en ligne, ce qui a également augmenté l'offre numérique de denrées alimentaires. Contrairement aux achats en magasin, les informations, telles que le pays de production ou les ingrédients, ne peuvent pas simplement être lues sur l'étiquette. C'est pourquoi la loi sur les denrées alimentaires exige que les mêmes informations que celles qui doivent figurer sur l'étiquette soient également disponibles en ligne. Les seules exceptions sont la date de péremption et le lot des produits. Cette réglementation tient compte de la tendance croissante de la vente en ligne et est en vigueur en Suisse depuis 2018.

Manquements fréquents dans la déclaration des allergènes ou la liste des ingrédients

Les chimistes cantonaux de la Suisse et de la Principauté de Liechtenstein ont vérifié si les consommatrices et les consommateurs reçoivent toutes les informations nécessaires. Dans le cadre de cette opération, 323 boutiques en ligne de pharmacies, de boulangeries, de vendeurs par correspondance et de détaillants proposant des produits alimentaires ont été contrôlées. Dans environ 78 % des magasins, les informations étaient insuffisantes ou totalement absentes. De fréquentes lacunes ont été constatées dans l'indication des ingrédients allergènes et dans la liste des ingrédients.

Les chimistes cantonaux ont pris des mesures pour que les lacunes soient comblées et que les consommateurs reçoivent des informations complètes et correctes sur les aliments vendus en ligne. En collaboration avec l'OSAV, des informations supplémentaires sur le thème du commerce en ligne ont été préparées. Vous les trouverez sur le site www.blv.admin.ch/achatdalimentsenligne

Pour des informations complémentaires:

- Pour la Suisse allemande; Dr. Silvio Arpagaus, Kantonschemiker Luzern, T 0412488403
- Pour la Suisse romande; Dr. Patrick Edder, Chimiste cantonal de Genève, T 0225465600
- Pour le Tessin; Dr. Nicola Forrer, Kantonschemiker Ticino, T 0918146114

Contrôle des denrées alimentaires en Suisse

Le contrôle des denrées alimentaires et objets usuels est exécuté par les cantons, qui procèdent à des inspections et à des analyses de laboratoire approfondies. Sous la conduite des chimistes cantonaux, ils veillent au respect des exigences légales et assurent ainsi la sécurité alimentaire ainsi que la protection des consommateurs.

Coordonnées de tous les chimistes cantonaux de Suisse, communiqués de presse, rapports annuels, résultats d'analyses et d'inspection, liens utiles, etc. sous www.kantonschemiker.ch